Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260331-2026_19-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 27 mars deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le lundi 23 mars 2026.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : COSQUERIC Marie-Françoise, RIVIERE David, LATTANZIO Marie, PERES Patrick, Kosmine Nathalie, CASTREC Philippe, CHARRAULT Sophie, TUDAL Stéphane, HEUILLARD Pauline, BLEUZEN Christian, GUIFFES Morgane, RANNOU Guillaume, HOMBURGER Martine, DENIEL Laurent, GUILLOU Julie, RIVÉ Clément, DESCHAMPS Gabrielle, D'ABOVILLE Olivier, Wauters Lisa, DESCHAMPS Pierre, GOURLAOUEN Anne, GOYAT Daniel, BOTTINEAU-BODIVIT Mylène, LE NAY Robert, GIRAULT Alain, LAVENANT Philippe.

Conseiller municipal absent ayant donné procuration : LABBÉ Ghislaine à LE NAY Robert ;

****

M. David RIVIERE a été élu secrétaire de séance.

****

2026-19– ÉLECTION DES ADJOINTS

Rapporteur : Le Maire, M-F COSQUERIC

Selon l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. A l'issue de l'élection, les Adjoints élus sont immédiatement installés. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste.

La liste « Vivre et Agir Ensemble à La Forêt-Fouesnant » propose une liste de 6 Adjoints au Maire :

1. David RIVERE
2. Marie LATTANZIO
3. Patrick PERES
4. Nathalie KOSMINE
5. Philippe CASTREC
6. Sophie CHARRAULT

Le Maire demande si d'autres candidats ont constitué une liste. Il n'y a pas eu d'autres listes de déclarer.

Puis le Maire et les assesseurs invitent les conseillers municipaux à passer au vote et chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne à l'appel de son nom.

Un seul tour a suffi pour élire la liste des adjoints. Il n'a pas été procédé à un deuxième tour. La liste d'adjoints menée par M. David RIVIERE a obtenu 21 voix. Il a été enregistré 5 votes blancs et 1 abstention (M. Philippe LAVENANT). Le Maire proclame les résultats et déclare les Adjoints au Maire installés.

Le Maire,
M-F COSQUÉRIC